

ISRAËL/PALESTINE

# Le provisoire qui dure



**Ruth Il Raz, une opposante juive aux occupations des territoires palestiniens, était à Luxembourg cette semaine. Témoignage d'une situation qui risque tomber à l'oubli alors que la guerre en Irak bat son plein.**

La soixantaine, assistante sociale de profession, Ruth Il Raz est en tournée européenne pour faire écho de la campagne "Le droit de vivre dans un foyer et une patrie" que son organisation l'"Israeli Committee against House Demolition" (Icadh) mène ensemble avec une organisation soeur palestinienne, le "Jerusalem Centre for Social and Economic Rights" (JCSE). Lundi dernier, lors d'une conférence de presse et d'une soirée publique organisées par le Comité pour une Paix juste au Proche-Orient et l'Action Solidarité Tiers Monde, Ruth a développé son analyse d'un conflit vieux de plus de 50 ans et qui est à l'heure actuelle dans sa plus grave crise depuis la signature des traités d'Oslo.

Dès le début de sa conférence, Ruth doit avouer ne pouvoir raconter qu'une partie de la réalité, celle d'une juive qui lutte et travaille dans la partie des territoires occupés sous contrôle politique et militaire de l'Etat israélien. En tant citoyenne israélienne elle n'a pas le droit d'entrer dans les territoires sous contrôle palestinien. C'était Bahira Barghouti, membre du JCSE, qui aurait dû témoigner de la situation dans ces territoires. Or elle n'a pas osé, en dernière minute, quitter son pays par peur de ne plus pouvoir y retourner. Toute entrée ou sortie légale dans les territoires occupés se fait à travers Israël - une des nombreuses limites de l'"autonomie" palestinienne telle qu'elle se présente à l'heure actuelle.

## En lutte depuis 30 ans

D'origine britannique, Ruth arrive en Israël en 1954. Elle quitte à nouveau son pays pour faire ses études dans les années 60. Lorsqu'elle rentre au pays en 1970, c'est un tout autre Israël qu'elle découvre: "Après 1967 ma patrie, qui s'était libérée de l'occupant anglais, était devenu un pays d'occupation."

Elle assiste au début des années 70 aux toutes premières manifestations contre les colo-

nies juives dans les territoires occupés. A l'époque elle pense comme beaucoup d'autres qu'il s'agit d'un phénomène éphémère que bientôt l'opinion publique allait arrêter. "Aujourd'hui c'est un des principaux obstacles à une solution négociée du conflit", nous dit Ruth, qui malgré cet échec ne semble pas désespérer.

Lors de la première Intifada, c'est le comité des femmes en noir, dont Ruth fait partie, qui revendique un partage de la terre avec les Palestiniens sur une base juste et durable. La gauche promet de mettre fin à la colonisation, qu'elle qualifie en partie de provisoire et réversible. Mais Ruth va rapidement apprendre une autre leçon: "Ce n'est que le provisoire qui dure".

A l'heure actuelle, elle mène son combat sur deux fronts. Son organisation "Bat Shalom" (Les Femmes pour la Paix) organise régulièrement des "check point watch", lors desquels des Israéliennes montrent aux soldats de l'armée d'occupation qu'ils ne peuvent pas traiter de façon inhumaine les Palestiniens qui transitent par les nombreux points de contrôle, sans que cela ne soit connu de l'opinion publique. Les contrôles d'identité, les refus de passage, les interminables heures d'attente, pour peu qu'ils soient justifiés par la lutte anti-terroriste, constituent aussi un harcèlement continu qui démoralise toute une population.

Mais si Ruth fait sa tournée en Europe, c'est en tant que membre du conseil d'administration de l'Icadh. Cette organisation reconstruit des maisons palestiniennes dans la zone "C", celle qui, suite aux accords d'Oslo, est gérée militairement et politiquement par les Israéliens. Ce sont des démolitions "administratives" car les maisons n'ont pas d'autorisations à bâtir.

## Démolir pour démoraliser

Ainsi, depuis 1967 9.000 maisons palestiniennes abritant quelque 50.000 personnes ont été détruites. Chaque année plus de 3.000 ordres de démolition sont émis. Leur exécution est complètement aléatoire. Parfois des maisons construites il y a dix ans sont soudainement démolies, pratiquement sans préavis.

L'Icadh y voit la preuve que les démolitions ne servent que les intérêts israéliens: D'abord ils permettent une future expansion que l'occupant veut réserver à sa propre population et puis ils constituent une intimidation permanente de la population palestinienne. Une telle démarche en territoire occupé est interdite par la 4e convention de Genève, qui stipule qu'un occupant ne doit pas détruire des maisons sauf s'il y a une nécessité militaire imminente.

Pour légitimer son action, Israël utilise l'ancienne loi du protectorat britannique qui divisait le pays en zones urbaines et agricoles. Ces limites datent des années 1920, depuis la population s'est multipliée par cinq. Mais tout reclassement de zone est refusé aux palestiniens - contrairement aux territoires actuellement occupés par des colons juifs.

La campagne de l'Icadh vise à récolter les fonds nécessaires pour la reconstruction d'un plus grand nombre de maisons - 40.000 Euros par unité. L'argent ainsi récolté est réparti à parts égales entre l'Icadh et le JCSE, actif dans les zones théoriquement sous contrôle palestinien (là les démolitions se font le plus souvent sous le prétexte de la lutte anti-terroriste).

## 20 maisons à la fois

L'Icadh veut atteindre le rythme d'une dizaine ou même vingtaine de maisons reconstruites à la fois pour faire pression sur les autorités israéliennes. En même temps, la campagne veut aussi sensibiliser: Les reconstructions se font en partie avec des bénévoles juifs venant travailler les week-ends.

Mais la seule bonne volonté ne suffit pas: Beaucoup de Juifs engagés habitent des terrains palestiniens expropriés. Des kibboutz progressistes ignorent parfois qu'ils sont utilisés comme prétexte pour créer des zones tampon qui couvrent de larges parties des territoires occupés, interdits aux Palestiniens.

Si Ruth reconnaît le droit des Palestiniens à un partage légitime de la guerre, elle n'approuve cependant pas toutes formes de résistance, comme les attentats-suicide, qui visent des innocents et qui nuisent à la cause visée. Lors de l'affrontement des organisations humanitaires et anti-rassistes juives et palestiniennes au moment de la conférence contre le racisme à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2001, Ruth a été une des rares personnes à pouvoir négocier entre les deux camps. "Israël n'est pas l'Allemagne nazie", rétorquait-elle à l'époque tout en dénonçant l'antisémitisme de nombreux pamphlets qui faisaient la ronde.

Ce qui ne l'empêche pas à comparer la Palestine à une prison: 95 pour-cent des terres appartiennent à des Palestiniens, les Juifs se sont retranchés sur les 5 pour-cents restants: Ils occupent les miradors, les couloirs et les entrées. Il n'est donc pas difficile de se rendre compte qui est l'opresseur et qui est l'opprimé dans ce conflit.

**Richard Graf**

[www.icadh.org](http://www.icadh.org)

[www.pplateforme-palestine.netliberte.org](http://www.pplateforme-palestine.netliberte.org)

## Findel: Neue Genehmigung, neue Klagen

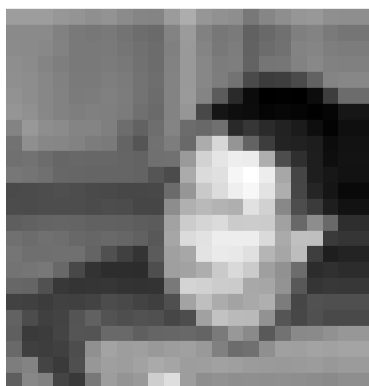
Die Kommodo-Prozedur für den Ausbau des Flughafens wurde vorläufig von dem Staatssekretär im Umweltministerium Eugène Berger gestoppt, weil noch immer kein Flächennutzungsplan für das Projekt vorliegt. Gleichzeitig erteilte er eine Teilgenehmigung für den Findel, die auf 63.000 Flugbewegungen pro Jahr begrenzt ist. FlughafenkritikerInnen bemängeln, das bedeute eine Steigerung um etwa 20 Prozent. Außerdem sei unklar, wie viele - lärmintensive - Frachtflugzeuge darunter wären. Sie bereiten eine neue Gerichtsklage gegen die im Bau befindliche Aérogare vor. Blanche Weber vom Mouvement écologique ist sich bewusst, dass eine solche Klage bei den NutzerInnen der veralteten Abfertigungshalle unpopulär ist. Sie erklärt gegenüber der wox: "Es geht uns nicht um die Aérogare. Doch diese Klage ist das einzige Mittel, den Druck aufrecht zu erhalten. Wir fürchten, dass andernfalls das Gesamt-Kommodo auf Eis gelegt wird und der Ausbau sich stillschweigend vollzieht."

## KP und Déi Lénk trennen sich

Seit dem Herbst war das Klima zwischen der KP-Führung und den Nicht-KP-Anteilen von "Déi Lénk" gespannt. Dabei ging es um die in Ausarbeitung befindlichen Richtlinien für die Aufstellung der KandidatInnenlisten für die Wahlen 2004. Kurz vor dem Kongress am 1. März hatte die KP vorgeschlagen, statt gemeinsamer "Déi Lénk"-Listen ein Wahlbündnis zwischen KP und "Déi Lénk" einzugehen, die beide de facto politische Parteien seien. Die Nationale Koordination von "Déi Lénk" hatte dies Mitte März abgelehnt und auf den Kongressbeschluss zur Aufstellung von KandidatInnenlisten verwiesen, an dessen Ausarbeitung KP-Mitglieder beteiligt gewesen seien. Am vergangenen Dienstag kündigte die KP per Pressecommuniqué an, sie werde angesichts dieser ablehnenden Haltung eigene Kandidatenlisten aufstellen. Zwei Tage später teilte die Nationale Koordination mit, sie nehme das mit Bedauern zur Kenntnis. Damit scheint der Bruch zwischen den beiden Strukturen endgültig vollzogen zu sein.

## Sanctions contre des élèves manifestant-e-s

Le 20 mars dernier, une délégation appréciable de l'école européenne renforce les rangs des milliers de manifestant-e-s rassemblé-e-s devant l'ambassade américaine à Luxembourg pour exprimer, pacifiquement, leur refus de tout recours unilatéral à la force en Irak. Le 23 mars, Harald Feix, directeur de l'école européenne, refuse un entretien au wox, arguant qu'il "ne souhaite pas voir cette affaire montée en épingle et que l'école n'est de toute façon pas le lieu indiqué pour ce genre d'agitation". Le 25 mars, le directeur adresse une lettre à certains parents d'élèves, disant e.a.: "La direction étant responsable de la sécurité des enfants qui lui sont confiés, a décidé - après accord avec les délégués des élèves - de ne pas empêcher les élèves des classes 6 et 7 de quitter l'école pour se rendre à la démonstration. Les autres élèves ont pu s'exprimer dans la cour de récréation, en présence d'une équipe de journalistes, et devaient retourner après en salle de classe: Or votre ... de la ... n'a pas respecté les instructions de la direction et a quitté l'établissement sans autorisation, ce qui est inacceptable. Pour cette forme de non respect des règles, votre enfant devra rédiger une dissertation (+ ou - 300 mots) pour expliquer les raisons de cette désobéissance et de cette rupture de l'accord préalable avec leurs représentants pour assurer leur sécurité. [...] Cette lettre ainsi que le devoir seront insérés dans le dossier de votre enfant."



Ruth Il Raz: "Les démolitions de maisons consolident l'occupation et la colonisation des territoires palestiniens."